



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 16/12/2020

Référence
2020_12_26

Objet de la délibération
Adoption du règlement intérieur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	43

Date de la convocation
08/12/2020

Date d'affichage
08/12/2020

Vote
À l'unanimité
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 16 Décembre à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ANDRÉ Pascale, ARZUR Agathe, BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADÉC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, , LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, DRELON Frédéric, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, QUILLÉVÉRE Bernard, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant(s) : ANDRÉ Pascale (de M. MOUNIER Gilles), MM : DRELON Frédéric (de M. GOUÉROU Jacques)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. CUIILLANDRE François, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MM : CAP Dominique à Mme ARZUR Agathe, GOULAOUIC Pascal à M. BÈLE Christophe, GOURVIL Arnel à M. GOSSELIN Jacques, NÉDÉLEC Yohann à M. GUÉVEL Yann, PICHON Ronan à M. LE BRIS Jacky, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à M. KERNÉIS Mickaël

Excusé.e.s :

Mmes : NICOLAS Gaëlle, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, MOUNIER Gilles

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, MM : BUREL Erwan, CANN Thierry, FLOCH Erwan

A été nommé secrétaire :

M. TREGUER Jean-François

Objet de la délibération :

Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement des instances du Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Le conseil du Pôle métropolitain doit l'adopter dans les 6 mois de son installation.

Considérant qu'il a été installé le 10 septembre dernier, et sur proposition du Bureau réuni le 1^{er} décembre dernier,

Il est proposé au conseil du Pôle métropolitain d'adopter ledit règlement intérieur (en annexe)

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 029-200033736-20201216-2020_12_26-DE

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest adopte le règlement intérieur en annexe.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre